

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2024

Le 5 mai 2024, à 13 heures 42, le Conseil municipal de MONTSÉGUR s'est réuni en mairie en session ordinaire sous la présidence de Lionel SÉGUÉLA, Premier Adjoint.

Présents : Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TREMOLIÈRES, Cyrille DELMAS, Camille ARGIRAKIS et Geneviève ALBOUY.

Absents : Nicolas DIGOUDÉ (excusé, procuration donnée à Didier TRÉMOLIERES), Bernard ALLIEU (excusé, procuration à Lionel SÉGUÉLA, Sébastien MOUNIÉ (excusé, procuration donnée à Geneviève ALBOUY) et Séverine BONNET.

Date de la convocation : 1^{er} mai 2024

Secrétaire : Charlie OLIVIER

Président de séance : Lionel SEGUELA

Avant le commencement de la réunion, M. Lionel SÉGUÉLA, Premier Adjoint, demande au Conseil Municipal si on peut rajouter à l'ordre du jour la délibération sur la Convention de partenariat pour la mise à disposition des locaux du bâtiment d'accueil du pied de Pog à MONTSEGUR.

Présents : 6 personnes et 3 procurations.

Vote : 9 votants : 9 voix pour (Lionel SEGUELA, Bernard ALLIEU *-par procuration-*, Didier TREMOLIERES, Nicolas DIGOUDE *-par procuration-*, Charlie OLIVIER, Cyrille DELMAS, Camille ARGIRAKIS, Geneviève ALBOUY et Sébastien MOUNIE *-par procuration*)

Le rajout de cette délibération à l'ordre du jour du 5 mai 2024 est accepté.

I- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Après lecture du compte-rendu du précédent procès-verbal du conseil municipal, les Conseillers Municipaux ont demandé des modifications.

En conséquence, M. le Maire propose aux Conseillers Municipaux de repousser l'approbation du procès-verbal au prochain Conseil Municipal.

Présents : 6 personnes et 3 procurations.

Vote : 9 votants : 9 voix pour (Lionel SEGUELA, Bernard ALLIEU *-par procuration-*, Didier TRÉMOLIERES, Nicolas DIGOUDE *-par procuration-*, Charlie OLIVIER, Cyrille DELMAS, Camille ARGIRAKIS, Geneviève ALBOUY et Sébastien MOUNIE *-par procuration*)

II – DÉLIBÉRATIONS

Nous vous rappelons que l'intégralité des délibérations est consultable sur le site Internet de la commune.

1- Recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Guichetier Château / musée. 6 mois / 30h (Mai à Octobre)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le recrutement de cet agent contractuel sera affecté au poste de Guichetier château/musée pour une durée de six (6) mois pour 30 heures de travail par semaine.

La durée de ce poste commencera au mois de mai 2024 jusqu'à la fin du mois d'octobre 2024.

Présents : 6 personnes et 3 procurations.

Vote : 9 votants : 9 voix pour (Lionel SEGUÉLA, Bernard ALLIEU *-par procuration-*, Didier TRÉMOLIERES, Nicolas DIGOUDE *-par procuration-*, Charlie OLIVIER, Cyrille DELMAS, Camille ARGIRAKIS, Geneviève ALBOUY et Sébastien MOUNIE *-par procuration*)

La délibération est adoptée.

2- Recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Guichetier Château / musée. 5 mois / 30h (Mai à Septembre)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le recrutement de cet agent contractuel sera affecté au poste de Guichetier château/musée pour une durée de cinq (5) mois pour 30 heures de travail par semaine.

La durée de ce poste commencera au mois de mai 2024 jusqu'à la fin du mois de septembre 2024.

Présents : 6 personnes et 3 procurations.

Vote : 9 votants : 9 voix pour (Lionel SEGUÉLA, Bernard ALLIEU *-par procuration-*, Didier TRÉMOLIERES, Nicolas DIGOUDE *-par procuration-*, Charlie OLIVIER, Cyrille DELMAS, Camille ARGIRAKIS, Geneviève ALBOUY et Sébastien MOUNIE *-par procuration*)

La délibération est adoptée.

3- Recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Guichetier Château / musée. 5 mois / 30h (Juin à Octobre)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le recrutement de cet agent contractuel sera affecté au poste de Guichetier château/musée pour une durée de cinq (5) mois pour 30 heures de travail par semaine.

La durée de ce poste commencera au mois de juin 2024 jusqu'à la fin du mois d'octobre 2024.

Présents : 6 personnes et 3 procurations.

Vote : 9 votants : 9 voix pour (Lionel SEGUÉLA, Bernard ALLIEU *-par procuration-*, Didier TRÉMOLIERES, Nicolas DIGOUDE *-par procuration-*, Charlie OLIVIER, Cyrille DELMAS, Camille ARGIRAKIS, Geneviève ALBOUY et Sébastien MOUNIE *-par procuration*)

La délibération est adoptée.

4- Recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Guichetier Château / musée. 2 mois / 30h (Juillet à Août)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le recrutement de cet agent contractuel sera affecté au poste de Guichetier château/musée pour une durée de deux (2) mois pour 30 heures de travail par semaine.

La durée de ce poste commencera au mois de juillet 2024 jusqu'à la fin du mois d'août 2024.

Présents : 6 personnes et 3 procurations.

Vote : 9 votants : 9 voix pour (Lionel SEGUÉLA, Bernard ALLIEU *-par procuration-*, Didier TRÉMOLIERES, Nicolas DIGOUDE *-par procuration-*, Charlie OLIVIER, Cyrille DELMAS, Camille ARGIRAKIS, Geneviève ALBOUY et Sébastien MOUNIE *-par procuration*)

La délibération est adoptée.

5- Modification des horaires d'ouverture du musée archéologique de Montségur.

M. le Maire informe au Conseil Municipal qu'après établissement du planning des agents contractuels de droit public sur les emplois de guichetier Château / Musée et afin de répondre aux demandes des visiteurs pour compléter la visite du site Montségur, il est proposé de modifier les horaires d'ouverture et de fermeture du musée à compter du 1^{er} mai 2024, savoir :

Mai :	11 heures à 18 heures	Tous les jours de la semaine
Juin :	11 heures à 18 heures	Tous les jours de la semaine
Juillet	10 heures à 19 heures	Tous les jours de la semaine
Août :	10 heures à 19 heures	Tous les jours de la semaine
Septembre :	11 heures à 18 heures	Tous les jours de la semaine
Octobre :	14 heures à 18 heures	Tous les jours de la semaine

Présents : 6 personnes et 3 procurations.

Vote : 9 votants : 9 voix pour (Lionel SEGUÉLA, Bernard ALLIEU *-par procuration-*, Didier TREMOLIERES, Nicolas DIGOUDE *-par procuration-*, Charlie OLIVIER, Cyrille DELMAS, Camille ARGIRAKIS, Geneviève ALBOUY et Sébastien MOUNIE *-par procuration-*)

La délibération est adoptée.

6- Modification du régisseur principal de recettes et de son suppléant de la régie « château-musée/activité touristique/Point d'accueil jeunes (PAJ) »

M. le Maire informe au Conseil Municipal que, savoir :

- le poste de régisseur principal sera occupé par M. Cyriel GORY .
- et le poste de régisseur suppléant sera occupé par Mme Dorine FRANCHETEAU.

Présents : 6 personnes et 3 procurations.

Vote : 9 votants : 9 voix pour (Lionel SEGUÉLA, Bernard ALLIEU *-par procuration-*, Didier TREMOLIERES, Nicolas DIGOUDE *-par procuration-*, Charlie OLIVIER, Cyrille DELMAS, Camille ARGIRAKIS, Geneviève ALBOUY et Sébastien MOUNIE *-par procuration-*)

La délibération est adoptée.

7- Convention de partenariat pour la mise à disposition des locaux du bâtiment d'accueil du pied de Pog à MONTSEGUR

Après lecture de cette convention de partenariat pour la mise à disposition des locaux du bâtiment d'accueil du pied de Pog à MONTSEGUR, M. le Maire informe au Conseil Municipal que les points essentiels sont les suivants :

- Sur toute la saison la commune aura la gestion des poubelles (Déposer dans le local les poubelles du bâtiment et sortir les conteneurs pour le ramassage).
- Durant la basse saison du 01 octobre au 31 mai, la commune aura à sa charge l'entretien courant (totalité du bâtiment wc compris), la fourniture des produits d'entretien et du consommable.
- Durant la Haute saison du 01 juillet au 30 septembre, la CCPO aura à sa charge l'entretien courant (totalité du bâtiment wc compris), la fourniture des produits d'entretien et du consommable.
- Le propriétaire (CCPO) garde à sa charge les frais inhérents au bâtiment (fluides, accès à internet, impôt et redevances).

Présents : 6 personnes et 3 procurations.

Vote : 9 votants : 9 voix pour (Lionel SEQUELA, Bernard ALLIEU *-par procuration-*, Didier TRÉMOLIERES, Nicolas DIGOUDE *-par procuration-*, Charlie OLIVIER, Cyrille DELMAS, Camille ARGIRAKIS, Geneviève ALBOUY et Sébastien MOUNIE *-par procuration*)

La délibération est adoptée.

Tour de table :

M. SEQUELA informe les Conseillers Municipaux que les nouvelles caisses (terminal de paiement) seront livrées le 15 mai 2024 et la formation des guichetiers est prévue ce jour-là. De fait, la billetterie au bâtiment d'accueil du pied de Pog sera en fonction le 16 mai 2024.

Mme Geneviève ALBOUY informe les Conseillers Municipaux que les travaux de sécurisation du site du château de MONTSEGUR doivent démarrer aux alentours du 20 mai 2024.

Mme Camille ARGIRAKIS demande au Conseil Municipal l'autorisation de prélever une somme de 30 à 40 Euros dans le tronc de l'église du village pour pouvoir financer la messe prévue le jeudi 9 mai 2024.

Fin du Conseil Municipal à 14h13